



**Offrez-vous de nouvelles évasions,
seul-e ou accompagné-e, et parmi un choix
de plus de 50 partenaires culturels**

Le Chéquier culture, une invitation au voyage!

**NOUVELLES
CONDITIONS
D'UTILISATION
DÈS JANVIER
2012**

Le Département de la culture et du sport met en place des mesures d'accès financières, comme le Chéquier culture, afin que chacun profite de l'abondante offre culturelle à Genève et se fasse plaisir :

Le Chéquier culture contient six chèques de dix francs que vous pouvez employer individuellement ou cumulés dans leur totalité.

Vous ne souhaitez pas sortir seul-e? Vous avez désormais la possibilité d'inviter quelqu'un grâce à votre Chéquier, à condition que vous soyez également présent-e.

Les chèques sont nominatifs*, intransmissibles et valables durant l'année en cours. Vous pouvez les utiliser directement pour payer aux caisses de l'une des nombreuses institutions partenaires en 2012.

*Une carte d'identité peut être demandée au détenteur du Chéquier pour l'obtention d'un billet.

CONDITIONS D'OBTENTION

Si vous avez entre 21 et 64 ans, si vous n'êtes ni étudiant-e, ni chômeur-euse, ni au bénéfice d'une rente AI, si vous êtes domicilié-e en Ville de Genève ou dans une des communes participantes en 2012 et si vous touchez un subsidé A, B ou 100% pour votre assurance-maladie, vous avez droit au Chéquier culture.

Pour les personnes domiciliées en Ville de Genève, le Chéquier peut être retiré à la **Maison des arts du Grütli, rue Général-Dufour 16, tél. 022 418 35 55 (Lu-Ve 13h-18h, Sa 13h-17h) et demandé par courrier au Service de la promotion culturelle, Département de la culture et du sport, route de Malagnou 17, CP 10, 1211 Genève 17.**

Pour les personnes domiciliées dans l'une des communes participant à la mesure, prière de s'adresser aux mairies.

Liste des partenaires culturels, des mairies, et traduction du dépliant en anglais, italien, allemand, portugais et espagnol sur : www.ville-geneve.ch/culture



**CHÉQUIER
CULTURE**